

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-678

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à Mm Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2021-678

Concession de services avec travaux portant délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne - Avenant 2 - Adoption

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2020/193 en date du 24 juillet 2020, la Collectivité a délégué le service public du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne au groupement de sociétés

er
Idex Territoires / Mixener, représenté par son mandataire Idex Territoires à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 7 ans. Le contrat a été notifié le 13 août 2020.

Par cette même délibération, le projet de convention de vente de chaleur entre l'unité de valorisation énergétique de Cenon et le réseau de chaleur des Hauts de Garonne, annexé au contrat de concession portant sur le traitement des déchets ménagers et assimilés a été approuvé. La convention de vente de chaleur figure également parmi les annexes du contrat de concession portant délégation de service public du réseau de chaleur urbain des Hauts de Garonne attribué au groupement Idex Territoires / Mixener.

Au cours de la période de tuilage portant sur les équipements du complexe thermique des Hauts de Garonne (Unité de valorisation énergétique (UVE) et réseau de chaleur urbain (RCU), les délégataires entrants, Valbom pour la partie déchets et le groupement Idex Territoires / Mixener pour la partie réseau de chaleur, ont identifié dans la convention tripartite de vente de chaleur des Hauts de Garonne qui les lie, et précédemment validée, des interfaces mal adaptées et souhaité y apporter des modifications.

Ces sujets ont fait l'objet d'un accord tripartite entre les deux délégataires entrants et Bordeaux Métropole, annexé au procès-verbal de transfert des équipements du complexe thermique des Hauts de Garonne.

De plus, il a été convenu de procéder à des adaptations liées à la prise en compte de l'installation des nouveaux équipements de fourniture de l'énergie récupérée dans les fumées sur l'unité de valorisation énergétique.

Il convient d'entériner ces modifications, par la conclusion d'un avenant n°1 à la convention tripartite de vente de chaleur.

Par ailleurs, par délibération n° 2021/145 en date du 18 mars 2021, l'avenant n°1 au contrat de délégation a précisé et actualisé les dispositions du contrat initial en actant notamment le transfert du contrat de concession à la société dédiée Hauts de Garonne Energies.

Le présent avenant n°2 au contrat de délégation acte la création d'une annexe 17 bis portant avenant n°1 à la convention de vente de chaleur entre l'UVE de Cenon et le réseau de chaleur Hauts de Garonne Energies.

Les principales modifications apportées à la convention de vente de chaleur sont les suivantes :

- la subrogation de la société dédiée « Hauts de Garonne Energies » en charge du service public du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne conformément aux dispositions de l'avenant n°1 au contrat de délégation,
- la modification de la section relative à l'énergie thermique issue de la valorisation énergétique afin de tenir compte :
 - de l'ajout d'un nouvel échangeur de chaleur de 4,6 MW permettant la récupération supplémentaire d'énergie dans les fumées de l'usine d'incinération et destinée à être mise à disposition du réseau de chaleur,
 - du passage de l'échangeur vapeur/eau d'une puissance initiale de 22 MW à 24,1 MW,
 - de l'installation d'un deuxième compteur d'énergie spécifique,
- de l'augmentation du délai accordé au délégataire Valbom pour opérer la modification du poste gaz, afin de tenir compte des délais nécessaires à la réalisation des travaux par les concessionnaires des réseaux publics de transport et distribution de gaz naturel et des contraintes de mise en œuvre de ces travaux lors d'une période d'arrêt de l'unité de valorisation énergétique ; initialement fixé à 6 mois après la date d'entrée en vigueur de la convention, ce délai est porté à 36 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023,
- de l'augmentation du délai accordé aux délégataires Valbom et Hauts de Garonne Energies pour opérer les modifications du poste électrique, afin de tenir compte des délais nécessaires à la réalisation des travaux par les concessionnaires des réseaux publics de transport et distribution d'électricité et des contraintes de mise en œuvre de ces travaux lors d'une période d'arrêt de l'unité de valorisation ; initialement fixé à 6 mois après la date d'entrée en vigueur de la convention, ce délai est porté à 36 mois, soit jusqu' au 31 décembre 2023,
- de la modification de la section relative aux caractéristiques techniques de l'énergie fournie afin de prendre en compte les évolutions de régulation et de fonctionnement résultant du remplacement de l'échangeur existant et de la mise en œuvre du nouvel échangeur de chaleur destiné à récupérer de l'énergie fatale dans les fumées,
- la modification de la section relative à la qualité de l'eau afin de préciser les paramètres physico-chimiques de l'eau du réseau et de corriger une erreur matérielle sur la valeur du TA,
- la modification de la section relative au relevé des compteurs d'énergie calorifique afin de tenir compte de la mise en place du nouveau compteur d'énergie délivrée sur le réseau de chaleur par l'échangeur de 4,6 MW, avec la création d'une annexe 4 (schéma de comptage),
- la modification de l'annexe 2 à la convention de vente de chaleur portant répartition des espaces,
- la clarification du schéma thermique des installations porté en annexe 3 à la convention de vente de chaleur.

Au regard des travaux sur les échangeurs ayant eu pour conséquence d'en augmenter la puissance, la production thermique de l'UVE délivrée sur le réseau pourrait être conséquemment accrue. Des améliorations environnementales ainsi que des gains économiques potentiels pourraient être réalisés sur l'achat d'énergie (UVE plutôt que gaz, quotas CO2, TICGN) par le Délégataire. Le présent avenant ne solde pas la question économique, ni les gains environnementaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5217-2 6°, L1411-1 et suivants,

VU les articles L.3135-1 et R.3135-8 du Code de la commande publique,

VU la délibération n°2017-842 du 22 décembre 2017 approuvant le renouvellement du principe de concession de services portant délégation de service public avec travaux pour la gestion du service de chauffage urbain des Hauts de Garonne,

VU la délibération n°2020-193 du 24 juillet 2020, approuvant le choix du délégataire et du contrat de concession portant délégation de service public (dont la convention de vente de chaleur entre l'unité de valorisation énergétique de Cenon et le réseau de chaleur annexée au contrat),

VU la délibération 2021/145 en date du 18 mars approuvant l'avenant n°1 au contrat de concession portant délégation de service public avec travaux pour la gestion et l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il convient d'apporter des ajustements à la convention de vente de chaleur entre l'usine de valorisation énergétique de Cenon et le réseau de chaleur Hauts de Garonne Energies, par un avenant n°1 à ladite convention,

CONSIDERANT QUE les parties se sont entendues sur les ajustements à apporter,

CONSIDERANT QUE cet avenant n°1 à la convention de vente de chaleur doit faire l'objet d'un avenant n°2 au contrat de concession portant délégation de service public avec travaux pour la gestion du service de chauffage urbain des Hauts de Garonne,

CONSIDERANT QUE les ajustements contractuels proposés, en accord avec le concessionnaire, dans les projets d'avenants aux contrats susvisés sont conformes aux prescriptions des articles L 3135-1 et R.3135-8 du Code de la commande publique.

DECIDE

Article 1 : L'avenant n°2 au contrat de concession portant délégation de service public avec travaux pour la gestion et l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne et son annexe, la convention de vente de chaleur entre l'unité de valorisation énergétique et le réseau de chaleur, sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à cet effet, est autorisé à signer l'avenant n°2 au contrat de concession portant délégation de service public du réseau de chaleur des Hauts de Garonne et ses annexes, et à prendre toute mesure d'exécution s'y rapportant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	la Vice-présidente,
	Madame Claudine BICHET